

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge

09061367

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

21 AVR. 2009

Greffe

N°

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/04/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0433.047.590

Dénomination

(en entier) : **CARTONNERIES DE THULIN**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : hameau de Debiham, 20 à 7350 Thulin

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateurs et d'administrateurs-délégués – Nomination d'un commissaire-réviseur

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2009.

Les mandats des administrateurs, Madame Marie-Louise Vandenberghe demeurant Hameau de Debiham, 20 à 7350 Thulin, de Monsieur Filip Lammerant demeurant Drève Louisa Chaudoir, 16 à 1160 Bruxelles et de Mademoiselle Marleen Lammerant demeurant Hameau de Debiham, 20 à 7350 Thulin étant venus à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006, les actionnaires constatent que le renouvellement de ces mandats d'administrateurs n'a jamais été formellement ratifié par une assemblée générale. Les actionnaires déclarent néanmoins avoir conclu un accord verbal pour proroger ces mandats pour une période de six ans, à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Les actionnaires déclarent également que, lors de cet accord verbal, Madame Marie-Louise Vandenberghe, Monsieur Filip Lammerant et Mademoiselle Marleen Lammerant ont également été désignés comme personnes chargées de la gestion journalière de la société, portant le titre d'administrateurs-délégués.

Les actionnaires décident de ratifier, pour autant que nécessaire, la nomination de Madame Marie-Louise Vandenberghe, Monsieur Filip Lammerant et Mademoiselle Marleen Lammerant en tant qu'administrateurs-délégués de la société et de procéder sans tarder à la publication de leur nomination aux Annexes du Moniteur Belge. Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué sont rémunérés et sont conférés pour une durée de six ans à compter de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

A l'unanimité, l'assemblée a également décidé de conférer pour une période de trois ans le mandat de commissaire-réviseur à la SCPRL Joiris, Rousseaux & CO, réviseurs d'entreprises associés (n° B00194) ayant son siège social Rue d'Enghien, 51 à 7000 Mons, représentée par Monsieur Jean-Marie Joiris (n° F 00791) demeurant rue des Vignes, 100 à 6110 Montigny-le-Tilleul. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme,

Marleen LAMMERANT
Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature